Bujumbura dément des "irrégularités" dans le paiement des militaires de l'AMISOM

@rib News, 16/07/2016 - Source XinhuaLe paiement des indemnitÃ©s aux militaires burundais dÃ©ployÃ©s en Somalie dans le cadre de l'AMISOM (Mission de maintien de la paix en Somalie) "ne souffre d'aucun nuage", a rassurÃ© le colonel Gaspard Baratuza (photo), porte-parole du ministÃ¨re burundais de la DÃ©fense Nationale et des Anciens Combattants.
Au cours d'une interview accordÃ©e vendredi, le colonel Baratuza a qualifiÃ© de "fausses" des rumeurs selon lesquelles le paiement des indemnitÃ©s des militaires burundais dÃ©ployÃ©s en Somalie dans le cadre de l'AMISOM, serait Ã©maillÃ© d'irrÃ©gularitÃ©s, dont les autoritÃ©s militaires burundaises seraient responsables.

"En effet, un rÃ©cent mÃ©morandum d'entente rÃ©gissant les relations entre l'Union Africaine (UA, employeur direct de la mission) et les pays africains contributeurs de troupes pour l'AMISOM au rang desquels le Burundi, stipule bel et bien que chaque militaire perÃ§oit par mois des indemnitÃ©s plafonnÃ©es Ã mille vingt-huit dollars amÃ©ricains(1028 USD), sur lesquelles sont retirÃ©es un montant de 200 USD revenant au pays contributeur de troupes", a-t-il rÃ©vÃ©lÃ©. L'UA, a-t-il expliquÃ©, en tant qu'autoritÃ© de tutelle de l'AMISOM, suit de prÃ¨s tout le processus des opÃ©rations financiÃ¨res menÃ©es dans ce cadre, notamment pour s'assurer que suivant ce mÃ©morandum, chaque militaire perÃ§oit par mois les 828 dollars qui lui reviennent, et que 200 dollars sont versÃ©s mensuellement au pays contributeur des troupes. "Alors, qu'on ne mente plus en disant que le gouvernement burundais effectuerait des retraits sur les indemnitÃ©s de ses militaires dÃ©ployÃ©s en Somalie dans le cadre de l'AMISOM, parce que les opÃ©rations financiÃ¨res ad hoc se font dans la clartÃ© et en toute transparence selon les clauses du mÃ©morandum UA-pays contributeurs de troupes", a-t-il insistÃ©. Selon le colonel Baratuza, les militaires burundais dÃ©ployÃ©s en Somalie dans le cadre de l'AMISOM, comprennent le bien-fondÃ© de cette part revenant Ã leur gouvernement, parce que les uniformes et les armes utilisÃ©s s'usent et nÃ©cessitent d'Ãªtre remplacÃ©s pour amÃ©liorer leurs conditions de travail en terre somalienne. A la question de savoir pourquoi les indemnitÃ©s des militaires burundais dÃ©ployÃ©s en Somalie dans le cadre de l'AMISOM sont payÃ©es en monnaie locale au lieu de les percevoir directement en devises (USD), le colonel Baratuza a indiquÃ© que le Burundi ne fait pas l'exception en la matiÃ¨re. C'est la pratique en vogue au niveau de tous les pays contributeurs des troupes, a-t-il affirmÃ© en citant la Tanzanie, l'Ouganda et le Kenya. Les rÃ©gulations nationales des pays contributeurs pour vÃ©rifier le flux et le mouvement des devises par le canal de leurs banques centrales respectives, a-t-il explicitÃ©, seraient Ã la base de cette pratique.